Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260414-D2026_24-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MARS 2026

N° D2026-24

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 03/04/2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.**

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, BLOUIN Xavier, CADIO Thierry, DAVID Thomas, DUFLOT Lucile, FARSY Sandrine, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, JOUSSE Maëline, PELUS Lucile, PUILLE Maryse,
Absents : 1 VERNE Patricia
Nombre de conseillers en exercice : 15 **Nombre de présents : 14** **Procuration : 1**
Secrétaire de séance : Roland LUCAS

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 20 mars 2026, a été établi par la Secrétaire de séance désignée en la personne de JOUSSE Maëline.
Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENTION
15	15	0	0

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Le Maire
Fabien JOUSSE

MAIRIE DE TRESSIGNAUX * 22290 CÔTES D'ARMOR *